

Plan d'action pour la vallée de la Maligne

Septembre 2016





Introduction

En 2013, au forum public annuel du parc national Jasper, Parcs Canada a annoncé son intention d'élaborer une stratégie de mise en œuvre ou un plan d'action pour la vallée de la Maligne. L'Agence prévoyait alors devoir prendre des décisions sur une proposition de réaménagement que comptait présenter la société Maligne Tours ainsi qu'adopter des mesures de conservation du caribou dans la vallée. On songeait donc à rédiger un plan sectoriel intégré qui aiderait à réaliser la vision établie pour la vallée dans le *Plan directeur du parc national Jasper* (2010).

Tout au long du processus d'élaboration du plan, Parcs Canada allait étudier les défis et les possibilités relevés dans le plan directeur du parc, analyser l'information existante sur les ressources naturelles et culturelles de même que l'expérience du visiteur, et rédiger des mesures détaillées à prendre pour concrétiser chaque aspect du mandat de l'Agence. Pour Parcs Canada, la participation du public et des Autochtones devait être un élément clé de cet exercice.

Depuis que Mary Schäffer a, la première, décrit le lac Maligne en 1911 dans l'ouvrage *Old Indian Trails of the Canadian Rockies*, la vallée de la Maligne est devenue une destination à ne pas manquer pour les millions de visiteurs du parc national Jasper et des autres parcs des montagnes. Caractérisée par les pics en dents de scie des chaînons frontaux, par les superbes lacs Medicine et Maligne ainsi que par un réseau karstique souterrain, la vallée abrite plusieurs espèces rares ou sensibles aux perturbations humaines, notamment le caribou des bois et l'arlequin plongeur, de même que le grizzli, espèce emblématique des Rocheuses canadiennes. Les sentiers et les installations aménagés depuis un siècle permettent la pratique d'une vaste gamme d'activités estivales comme hivernales. La vallée est un élément important du produit offert par de nombreux exploitants commerciaux à Jasper et dans les parcs nationaux des montagnes en général.

Le *Plan d'action pour la vallée de la Maligne* établit donc les mesures concrètes et détaillées qui guideront les travaux de Parcs Canada dans la vallée pour les 5 à 10 prochaines années. Il est basé sur les orientations données dans le plan directeur du parc au sujet de cette destination emblématique, orientations qu'il confirme.

Participation du public et des Autochtones

Le processus d'élaboration du *Plan d'action pour la vallée de la Maligne* a inclus deux phases de dialogue avec le public et les Autochtones lors desquelles il a été question des occasions, des défis et des solutions possibles liés à l'intégrité écologique, à l'expérience du visiteur ainsi qu'à la compréhension et à l'appréciation du public. Un résumé des commentaires formulés lors des deux phases de mobilisation est publié en ligne à <http://www.pc.gc.ca/fra/pn-np/ab/jasper/plan/maligne.aspx>.

Photo de couverture : Parcs Canada/Rogier Gruys



La première étape du processus d'élaboration du plan a consisté à documenter la situation actuelle de la vallée en dressant une analyse de la situation. Parcs Canada a recueilli et analysé de l'information sur les composantes valorisées relevées dans le plan directeur du parc : caribou, ours, visiteurs, ressources culturelles et intendance environnementale. En novembre 2013, l'Agence a publié l'*Analyse de la situation dans la vallée de la Maligne* aux fins d'examen par le public et les Autochtones. Les constatations présentées dans le document ont largement fait consensus et créé un grand intérêt pour les prochaines étapes du processus.

En juin 2014, Environnement Canada a publié le *Programme de rétablissement de la population des montagnes du Sud du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada*. Ce document, qui créait l'obligation juridique de prendre des mesures afin de protéger l'habitat essentiel de l'espèce, allait avoir de grandes conséquences sur le processus d'élaboration du *Plan d'action pour la vallée de la Maligne*. En effet, la publication du Programme de rétablissement a poussé Parcs Canada à réévaluer les mesures envisagées à l'égard de la vallée de la Maligne afin de réduire l'accès des prédateurs à l'habitat du caribou, et à reporter toute discussion sur cet aspect de la conservation du caribou jusqu'à ce que l'évaluation soit terminée.

En juillet 2014, Parcs Canada a annoncé publiquement sa décision sur la proposition conceptuelle de la société Maligne Tours concernant le réaménagement de ses installations au lac Maligne. Même si le processus d'élaboration du *Plan d'action pour la vallée de la Maligne* n'était pas terminé, les renseignements présentés dans l'Analyse de la situation de même que le dialogue avec le public et les Autochtones ont eu une incidence sur le processus décisionnel relatif à cette proposition.

En octobre 2014, Parcs Canada a publié un document de travail sur la vallée de la Maligne qui contenait des propositions de mesures à prendre par rapport aux possibilités et aux défis relevés à la première phase du processus d'élaboration du Plan d'action. Les commentaires sur le contenu du *Document de travail sur la stratégie de mise en œuvre pour la vallée de la Maligne* ont de nouveau confirmé l'orientation donnée dans le plan directeur du parc. Parcs Canada y a puisé ses priorités en ce qui a trait aux changements et améliorations à apporter aux installations de la vallée ainsi qu'à la conservation ou à la remise en état des valeurs écologiques. Le présent document, le *Plan d'action pour la vallée de la Maligne*, réunit les mesures prioritaires en vue de leur concrétisation.

En décembre 2014, Parcs Canada a adopté des mesures de protection de l'habitat essentiel du caribou dans la vallée de la Maligne, conformément aux obligations juridiques découlant de la *Loi sur les espèces en péril*.

Mise en œuvre du Plan d'action

Le *Plan d'action pour la vallée de la Maligne* met l'accent sur la modernisation de l'infrastructure et des installations destinées aux visiteurs de la vallée ainsi que sur le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique. La rétroaction reçue du public, des communautés



autochtones et des principaux intervenants a été prise en compte lors de l'évaluation et de la modification des mesures proposées dans le *Document de travail*.

La mise en œuvre de certaines des mesures proposées a déjà commencé. Le financement fédéral pour les infrastructures permettra à Parcs Canada d'apporter bon nombre des améliorations recommandées, par exemple la rénovation de sentiers et de toilettes, dans les trois à cinq prochaines années. D'autres initiatives seront financées lorsque des ressources deviendront disponibles, selon l'ordre de priorité établi pour les installations, les programmes et les services du parc national Jasper.

Certaines mesures qui ont été abordées durant le dialogue avec le public et les Autochtones n'ont pas été incluses dans le *Plan d'action pour la vallée de la Maligne*, mais seront tout de même mises en œuvre dans le cadre de vastes initiatives du parc. Un des sujets ayant suscité l'intérêt, par exemple, est la possibilité d'offrir un service de transport en commun dans la vallée. Le *Plan directeur du parc national Jasper* prévoit l'examen, avec la Municipalité de Jasper et d'autres partenaires, de la possibilité d'offrir un tel service vers des aires de fréquentation diurne et d'autres installations du confluent des trois vallées. L'évaluation de la faisabilité d'un service de transport en commun dans la vallée de la Maligne se fera dans le cadre de ce vaste projet.

En conclusion, la mise en œuvre du *Plan d'action pour la vallée de la Maligne* soutiendra le rôle que joue Parcs Canada en tant que chef de file mondial de la conservation; il permettra au parc national Jasper de demeurer une destination de choix pour les visiteurs et réalisera la vision présentée pour la vallée dans le plan directeur du parc.

Tous les visiteurs de la vallée de la Maligne rentrent de voyage la tête remplie de souvenirs bien vivants d'un lieu soigneusement protégé qui invite à l'exploration et à la redécouverte, sur les traces des Samson Beaver, Mary Schäffer, Fred Brewster et Curly Phillips (*Plan directeur du parc national Jasper*, p. 69).



Principales installations à l'extrémité sud du secteur visé par le Plan d'action pour la vallée de la Maligne



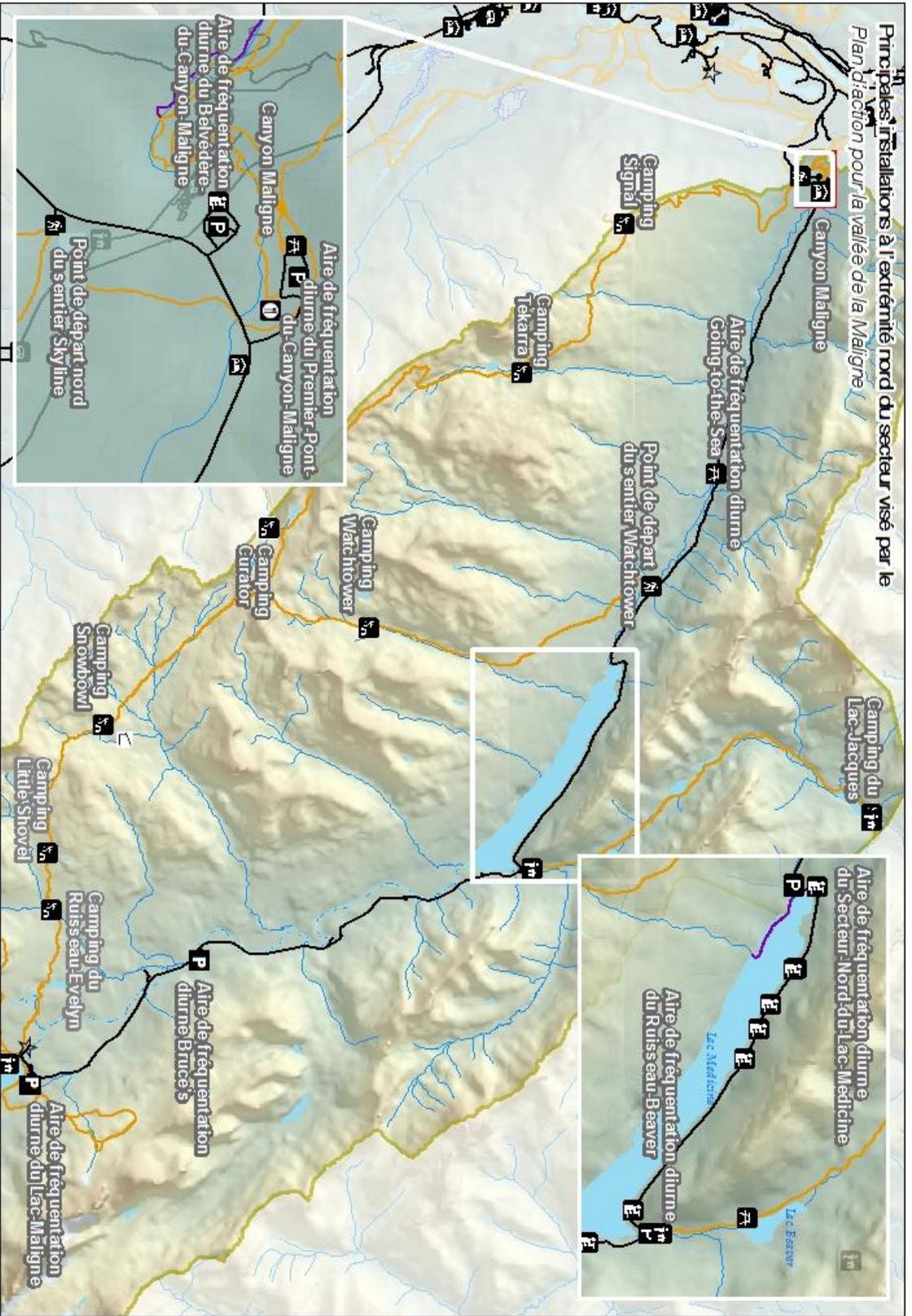
Légende

- Route
- Sentier





Principales installations à l'extrémité nord du secteur visé par le Plan d'action pour la vallée de la Maligne



Légende
Route
Sentier





Enrichir l'expérience du visiteur le long de la route du Lac-Maligne

Situation actuelle

La route du Lac-Maligne est une promenade panoramique qui mène les automobilistes au cœur de la vallée de la Maligne. Le long de cette route, on trouve huit voies d'arrêt et belvédères de même que sept aires de fréquentation diurne. Quelque 380 000 visiteurs la parcourent chaque année.

Orientations du plan directeur

- Accueillir chaleureusement les visiteurs à trois grands pôles d'attraction – le canyon Maligne, le lac Medicine et le lac Maligne – qui mettent en évidence les caractéristiques déterminantes de la vallée de la Maligne et les possibilités qui y sont offertes.
- Améliorer les services d'orientation et le schéma de circulation au lac Maligne.
- Travailler en étroite collaboration avec la société Maligne Tours et d'autres exploitants afin d'enrichir l'expérience offerte dans la vallée de la Maligne et de veiller à ce que les activités contribuent à mettre en valeur les attributs de grande valeur et le caractère sauvage du secteur.

Mesures

Installations et infrastructure à l'intention des visiteurs

1. Apporter les améliorations suivantes aux cinq aires de fréquentation diurne principales :
 - Fournir les installations de base (p. ex. rénover les toilettes existantes ou en installer de nouvelles, fournir des poubelles).
 - Améliorer les installations de pique-nique (p. ex. regrouper des tables pour les grands groupes, installer des abris de pique-nique trois ou quatre saisons).
 - Fournir des possibilités de promenades ou randonnées courtes (p. ex. aménager un nouveau sentier court à l'aire de fréquentation diurne Bruce's).



| Aires de fréquentation diurne principales | Aires de fréquentation diurne secondaires |
|--|--|
| Aire de fréquentation diurne du Belvédère-du-Canyon-Maligne Aire de fréquentation diurne du Premier-Pont-du-Canyon-Maligne Aire de fréquentation diurne du Secteur-Nord-du-Lac-Medicine Aire de fréquentation diurne Bruce's Aire de fréquentation diurne du Lac-Maligne | Point de départ des sentiers du Ruisseau-Beaver et du Lac-Jacques Aire de fréquentation diurne Going-to-the-Sea |

2. Entretenir les autres aires de fréquentation diurne de la vallée (p. ex. remplacer les tables de pique-nique et les poubelles au besoin, débroussailler le terrain et retirer les arbres dangereux).
3. Élargir le programme de recyclage de l'aire de fréquentation diurne du Lac-Maligne et du premier terrain de stationnement du canyon Maligne pour l'étendre à d'autres aires de fréquentation diurne de la vallée.

Orientation, sécurité et congestion

1. Concevoir et mettre en œuvre un plan de signalisation routière pour la vallée; installer un panneau d'accueil à l'entrée de la vallée, des panneaux principaux aux cinq aires de fréquentation diurne et des panneaux secondaires aux points de départ des sentiers et à d'autres installations de la vallée.
2. Entretenir la route du Lac-Maligne conformément aux normes de l'industrie afin d'assurer la sécurité des visiteurs et de protéger cet ouvrage.
3. Surveiller les profils de circulation à l'intersection de la route du Lac-Maligne et de la route 16. En se basant sur les résultats obtenus, concevoir et mettre en œuvre une solution pour réduire la congestion estivale.
4. Modifier les terrains de stationnement suivants pour améliorer la circulation et augmenter la capacité :
 - terrain de stationnement de l'aire de fréquentation diurne du Premier-Pont-du-Canyon-Maligne;
 - voie d'arrêt du secteur nord du lac Médecine (où des escaliers mènent à la rive du lac);
 - aire de fréquentation diurne Bruce's;



- terrain de stationnement du secteur ouest du lac Maligne (stationnement de la rampe de mise à l'eau).
5. Conserver pour l'instant le terrain de stationnement du sentier Watchtower, mais le désaffecter et le revégétaliser si possible dans l'avenir.
 6. Élargir le terrain de stationnement du point de départ nord du sentier Skyline pour y aménager de 4 à 6 places supplémentaires.
 7. Dresser un plan d'intervention d'urgence pour s'assurer que Parcs Canada est prêt à gérer les effets d'un feu de forêt ou d'un glissement de terrain le long de la route.
 8. Améliorer le secteur de la rampe de mise à l'eau publique du lac Maligne (y compris l'accès à la rampe et aux installations connexes) afin d'y réduire la congestion.

Communications, interprétation et services

1. Installer de nouveaux panneaux d'interprétation aux cinq aires de fréquentation diurne principales.
2. Concevoir un document numérique ou imprimé pour faire connaître les principaux points d'intérêt de la vallée de la Maligne et en communiquer les messages clés.
3. Aménager des kiosques d'orientation offrant de l'information de base sur le parc à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Maligne.
4. Permettre aux groupes de réserver le belvédère du Canyon-Maligne afin d'éviter que plusieurs activités y aient lieu en même temps (p. ex. mariages et réunions de famille) tout en maintenant l'accès du public à l'aire de fréquentation diurne durant les réceptions privées.

Enrichir l'expérience du visiteur dans les réserves intégrales

Situation actuelle

Au total, 92 % du territoire de la vallée de la Maligne a été constitué zone en milieu sauvage. Cette étendue renferme 99 km de sentiers entretenus, 10 campings d'arrière-pays et un habitat précieux pour diverses espèces sauvages sensibles aux perturbations humaines. Parcs Canada gère ces endroits et offre toute une gamme de façons de profiter des étendues sauvages de la vallée. De vastes secteurs ne comportent aucune installation et sont peu fréquentés par les humains, ce qui permet d'y préserver les processus naturels et l'intégrité écologique.

Le sentier Skyline, destination en milieu sauvage la mieux connue et la plus fréquentée du parc national Jasper, offre diverses possibilités d'expéditions de longue durée au-dessus de la limite forestière, autant pour les randonneurs autosuffisants que pour ceux qui bénéficient de services complets.



Les terrains de camping accessibles par bateau du lac Maligne arrivent au deuxième rang des destinations en milieu sauvage les plus fréquentées. Un nouveau camping familial aménagé à l'anse Hidden a permis de diversifier l'offre pour les visiteurs du lac.

Une troisième destination, le sentier du Lac-Jacques, donne aux randonneurs d'un jour comme aux grands randonneurs l'occasion d'explorer une forêt subalpine luxuriante et de camper en bordure d'un lac. Elle convient parfaitement aux amoureux de solitude et à ceux qui souhaitent vivre l'aventure en début de saison.

Orientations du plan directeur

- Accroître l'attrait des pôles d'attraction donnant accès aux étendues sauvages et y présenter de l'information utile et à jour (p. ex. : points de départ du sentier Skyline et du sentier du Lac-Jacques).
- Permettre aux visiteurs d'accéder à une vaste gamme d'expériences en milieu sauvage, allant des randonnées pour novices sur des sentiers d'une journée aux excursions avec coucher, en passant par des expéditions de longue durée.
- En collaboration avec des partenaires, faire la promotion d'un éventail de possibilités qui sont adaptées aux intérêts des visiteurs et qui font connaître le patrimoine et les paysages naturels uniques du parc national Jasper.
- Établir des niveaux de service durables pour appuyer des expériences de qualité.
- Pour l'orientation et l'aide à la planification d'excursions en milieu sauvage, offrir des produits et des services opportuns, inspirants et informatifs qui font la promotion de l'étiquette et de la sécurité en milieu sauvage.

Mesures

Installations et infrastructure à l'intention des visiteurs

1. Moderniser la boucle Mary Schäffer jusqu'au point de vue sur le lac Maligne et d'autres parties du sentier en bordure du lac; durcir le secteur de la pointe pour limiter la prolifération des sentiers et l'érosion.
2. Évaluer d'autres sentiers d'une journée et faire des travaux au besoin pour s'assurer que les sentiers sont bien balisés; réduire la plupart des risques ou des dangers naturels, et réduire le besoin d'auto-orientation.
3. Évaluer les sentiers de grande randonnée et les terrains de camping et faire des travaux au besoin pour s'assurer que les sentiers sont bien balisés; réduire certains des risques ou des dangers naturels tout favorisant la prise de décisions, l'autonomie et l'orientation.



| Sentiers d'une journée | Sentiers de grande randonnée |
|---|--|
| Boucle Mary Schäffer Boucle du Lac-Moose Sentier des Collines-Opal Sentier des Collines-Bald Sentier Skyline du lac Maligne au ruisseau Evelyn Chemin coupe-feu Signal Sentier du Lac-Jacques jusqu'aux lacs Summit | Sentier Skyline (du ruisseau Evelyn jusqu'au sommet du chemin coupe-feu Signal) Sentier du Lac-Jacques (des lacs Summit jusqu'au lac Jacques) |

4. Moderniser la signalisation, les tabliers de tentes, les casiers à provisions, etc. au camping de la Baie-Fisherman's et au camping du Ruisseau-Coronet.
5. Moderniser les toilettes aux neuf terrains de camping en milieu sauvage de la vallée.
6. Tenter de trouver un nouvel endroit convenable où aménager un terrain de camping en milieu sauvage dans la vallée Snowbowl et y déménager le camping existant le cas échéant.
7. Mettre hors service le camping du Ruisseau-Evelyn et le camping Watchtower, et en répartir les huit emplacements entre les autres terrains de camping du sentier Skyline (p. ex. Tekarra, Snowbowl). Permettre aux randonneurs de camper n'importe où dans la vallée du Watchtower.
8. Étudier la possibilité d'aménager une nouvelle installation pour les visiteurs qui passent la nuit près du point de départ du sentier du Lac-Jacques (p. ex. lac Beaver, ruisseau Beaver).
9. Étudier la possibilité d'offrir une aire de camping de groupe en milieu sauvage au lac Maligne (soit en créant un nouveau terrain de camping, soit en désignant pour les groupes un certain nombre d'emplacements d'un camping existant).
10. Éliminer toutes les installations de camping le long du sentier du Col-Maligne, à l'exception du camping Avalanche, et permettre aux randonneurs de camper n'importe où.
11. Améliorer les possibilités offertes en hiver à l'extérieur de l'habitat essentiel du caribou :
 - Modifier les limites du secteur du lac Maligne auquel l'accès à des fins récréatives est interdit au début de l'hiver afin que les amateurs d'activités hivernales puissent faire de la raquette et du ski sur la boucle du Lac-Moose et sur une partie du sentier du Ruisseau-Trapper. Revoir les limites chaque année pour



s'assurer qu'elles n'ont aucune incidence sur les objectifs de conservation du caribou.

- Aménager un abri de pique-nique quatre saisons au lac Maligne et étudier la possibilité d'en aménager d'autres ailleurs (p. ex. au lac Medicine) pour favoriser la pratique d'activités hivernales à l'extérieur de l'habitat essentiel du caribou.
- Promouvoir la raquette, le ski et la marche hivernale à l'extrémité nord du lac Medicine.
- Améliorer le sentier du Lac-Jacques (jusqu'aux lacs Beaver et Summit) pour qu'il convienne mieux à la raquette, au ski et à la marche hivernale.

Maintien et rétablissement de l'intégrité écologique et commémorative

Situation actuelle

La vallée de la Maligne sert d'habitat à plusieurs espèces sensibles aux perturbations humaines, dont le caribou des bois, le grizzli, l'arlequin plongeur et le martinet sombre.

La survie du caribou des bois est l'enjeu de conservation des ressources le plus urgent dans la vallée de la Maligne. Des quatre hardes du parc, c'est celle de la vallée de la Maligne qui compte l'effectif le plus faible.

Le Programme de rétablissement de la population des montagnes du Sud du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada a été publié le 3 juin 2014. L'Agence Parcs Canada est maintenant tenue par la loi de prendre des mesures pour protéger l'habitat essentiel de l'espèce.

Depuis la diffusion pour examen public du *Document de travail sur la stratégie de mise en œuvre pour la vallée de la Maligne*, en octobre 2014, Parcs Canada interdit l'accès des amateurs de loisirs d'hiver à la partie ouest de la vallée du 1^{er} novembre au 28 février afin d'éviter qu'ils ne facilitent l'accès des prédateurs à l'habitat du caribou.

D'après les estimations, de cinq à dix grizzlis occupent la vallée chaque année.

L'arlequin plongeur est une espèce préoccupante en Alberta en raison du déclin des populations régionales de cet oiseau. En 1998, Parcs Canada a interdit l'accès au cours intermédiaire de la rivière Maligne à toutes les embarcations commerciales et publiques afin de réduire la possibilité de perturbations et d'améliorer l'habitat du canard sur ce cours d'eau.

La vallée de la Maligne est une destination très prisée de ceux qui veulent observer des grizzlis, des ours noirs, des mouflons d'Amérique, des orignaux, des chevreuils et, par le passé, des caribous, qu'on apercevait souvent tout près de la route. En été, les



automobilistes qui s'arrêtent pour observer des animaux sauvages en bordure de la route causent souvent des embouteillages.

Un certain nombre de bâtiments patrimoniaux et de ressources culturelles témoignent de la longue et pittoresque histoire humaine de la vallée de la Maligne. Le chalet et le petit hôtel du lac Maligne, bâtis par Fred Brewster entre 1935 et 1942, ont été désignés lieu historique national en mars 2015 en raison de leur association avec les débuts du parc national Jasper et avec la naissance du tourisme dans le parc.

Orientations du plan directeur

- Répondre aux besoins en matière d'habitat et de sûreté de l'arlequin plongeur, du caribou et du grizzli.
- Faire connaître les expériences et les récits associés aux lieux historiques nationaux. Placer les lieux historiques dans le contexte élargi du parc et offrir une vaste gamme de possibilités innovatrices et stimulantes pour que ces récits conservent leur dynamisme et leur pertinence.

Mesures

Faune et observation de la faune

1. Les mesures à prendre en vue du rétablissement du caribou seront décidées dans le cadre des prochaines étapes du processus lié au programme de rétablissement, qui prévoient la rédaction d'un plan d'action en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*¹.
2. Les mesures à prendre en vue du rétablissement d'autres espèces en péril, par exemple le martinet sombre, seront établies lors de l'élaboration de programmes de rétablissement et de plans d'action futurs en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.
3. Publier un avertissement à l'égard des collines Opal (les randonneurs doivent se déplacer en groupes de quatre, transporter du gaz poivré et éviter d'emprunter le sentier à l'aube ou au crépuscule).
4. Effectuer des évaluations du risque pour le réseau de sentiers de la vallée; modifier les tronçons de sentiers et les terrains de camping au besoin pour réduire les conflits entre ours et humains.
5. Mettre hors service les installations suivantes :
 - chalet de patrouille du Ruisseau-Beaver et installations pour chevaux adjacentes;
 - camp scout du lac Maligne;
 - corrals publics pour chevaux et pâturages de Parcs Canada au lac Maligne;

¹ Environnement Canada, *Programme de rétablissement de la population des montagnes du Sud du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada*, Environnement Canada, Ottawa, Canada, 2014, viii-103 p.



- barrage artificiel au lac Beaver.

Conserver les rampes d'attache pour faciliter les occasions de randonnée équestre d'une journée.

6. Conserver le programme des gardiens de la faune et étudier la possibilité de l'élargir.
7. Mener un projet pilote de radio FM pour diffuser des messages aux automobilistes à l'approche d'embouteillages causés par des animaux sauvages sur la route du Lac-Maligne.

Ressources culturelles

Préparer, pour le lieu historique national du Chalet-et-du-Petit-Hôtel-du-Lac-Maligne, un énoncé de gestion qui résume la démarche de gestion actuelle et les objectifs de gestion à atteindre.

Collaborer avec les peuples autochtones et d'autres partenaires

Situation actuelle

Plus de 20 communautés autochtones entretiennent des liens historiques avec le parc national Jasper. Certaines ont aussi des liens avec la vallée de la Maligne. Plusieurs ont cerné des activités et des secteurs culturels qui leur sont chers dans la vallée. Il est probable que les Autochtones se rendaient dans ce secteur de temps à autre pour assurer leur subsistance.

Un grand nombre d'exploitants commerciaux, d'organismes sans but lucratif et de particuliers offrent des programmes et des services pour amener la population à mieux comprendre l'importance de la vallée de la Maligne et à l'apprécier à sa juste valeur ainsi que pour en protéger les ressources culturelles et naturelles. Bien que Parcs Canada fournisse la majeure partie des installations et de l'infrastructure de la vallée, certaines organisations, par exemple la société Maligne Tours et l'association Hostelling International, administrent elles aussi d'importantes installations destinées aux visiteurs.

Orientations du plan directeur

- Cerner des possibilités pour les Autochtones de faire connaître leur culture, leur histoire et leurs perspectives aux visiteurs du parc; les aider à tirer parti de ces possibilités et à participer à la vie économique du parc.
- Travailler en étroite collaboration avec la société Maligne Tours et d'autres exploitants afin d'enrichir l'expérience offerte dans la vallée de la Maligne et de



veiller à ce que les activités contribuent à mettre en valeur les attributs de grande valeur et le caractère sauvage du secteur.

Mesures

Collaborer avec des partenaires autochtones

1. Réaliser un projet sur l'histoire orale afin de recueillir des récits sur la vallée de la Maligne auprès de la Première Nation des Stoney.
2. Collaborer avec les communautés autochtones afin d'intégrer le savoir traditionnel et les langues autochtones aux nouveaux panneaux et programmes d'interprétation.
3. Favoriser les occasions pour les exploitants commerciaux d'offrir des programmes liés aux Autochtones.

Collaborer avec les exploitants commerciaux et les groupes sans but lucratif

1. Les améliorations qui seront apportées aux installations et à l'infrastructure destinées aux visiteurs à l'extrémité nord du lac Maligne sont décrites aux pages 7 et 8 (p. ex. modernisation des aires de pique-nique, et modification du terrain de stationnement ouest et du secteur de la rampe de mise à l'eau publique pour rendre la circulation plus fluide). Parcs Canada prendra également les mesures suivantes :
 - À court terme, collaborer avec le titulaire du domaine à bail pour améliorer l'infrastructure et les installations existantes et essentielles des visiteurs (p. ex. signalisation et chemins d'accès à l'intérieur et à l'extérieur du domaine à bail) à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Maligne.
 - Étudier les possibilités de collaboration avec le titulaire du domaine à bail et d'autres intervenants afin d'améliorer l'offre de renseignements et de programmes d'interprétation de base à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Maligne.
 - À long terme, collaborer avec le titulaire du domaine à bail pour améliorer l'accueil, l'orientation, la circulation et les occasions offertes aux visiteurs à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Maligne.
 - Étudier des propositions détaillées si le titulaire du domaine à bail décide de mettre en œuvre une partie ou l'ensemble des éléments approuvés de la proposition conceptuelle de la société Maligne Tours.
2. Étudier les propositions d'exploitants commerciaux et de groupes sans but lucratif souhaitant offrir de nouvelles activités dans les domaines suivants :
 - produits autoguidés (applications, fichiers balado ou géocachette);
 - visites d'interprétation près des routes (p. ex. parcours photographiques);
 - programmes d'observation du ciel nocturne, en particulier en autocar;



- activités guidées sur les sentiers de fréquentation diurne ou de grande randonnée;
 - activité guidée de canotage d'une journée ou avec coucher au lac Maligne.
3. Collaborer avec le club de ski du lac Maligne pour établir une démarche à long terme qui permettra de continuer d'offrir des expériences en milieu sauvage au public ainsi que des occasions d'intendance.
 4. Étudier les possibilités d'entretenir les sentiers de la vallée de la Maligne en collaboration avec des partenaires intéressés (p. ex. Amis du parc national Jasper ou club de ski du lac Maligne).

Pour en savoir plus sur le processus d'élaboration du *Plan d'action pour la vallée de la Maligne* ou pour obtenir un exemplaire de ce plan, consultez le <http://www.pc.gc.ca/fra/pn-np/ab/jasper/plan/maligne.aspx>.